

LES JESUITES ET LA VIE UNIVERSITAIRE

1. Presque depuis la fondation de la Compagnie, les jésuites ont été engagés dans l'enseignement et la recherche universitaires ainsi que dans les publications savantes. De l'astronomie au ballet classique, des humanités à la théologie, les jésuites essaient d'entrer dans les langages et les discours propres aux cultures dont ils ont hérité ou qui prennent naissance. Ils tentent de découvrir, de façonner, de renouveler ou de promouvoir la sagesse humaine, tout en respectant intégralement les exigences du savoir scientifique. Ils cherchent également à accompagner dans la foi les hommes et les femmes façonnés par les puissantes forces culturelles inhérentes à l'université comme institution. Saint Ignace eut conscience du vaste impact culturel des universités et décida d'y envoyer des jésuites, y voyant des lieux où pourrait se réaliser un bien plus universel. Tout au long de notre histoire, nous avons continué à affirmer cette intuition de base de saint Ignace.

2. Aujourd'hui à peu près trois mille jésuites travaillent dans environ deux cents institutions d'enseignement supérieur de la Compagnie, atteignant ainsi plus de cinq cent mille étudiants ; d'autres exercent leur mission dans des universités non jésuites. Cette activité apostolique n'influe pas seulement sur la vie des étudiants ; elle dépasse le milieu universitaire immédiat. Nous reconnaissons que les universités demeurent des réalités institutionnelles d'importance cruciale dans la société. Pour les pauvres, elles sont des voies majeures d'avancement social. Elles sont le lieu et le moyen d'importants débats culturels sur l'éthique, sur les orientations économiques et politiques à venir, sur le sens même de l'existence humaine, toutes choses qui façonnent notre culture. Ni l'université comme institution et comme valeur pour l'humanité, ni la nécessité toujours urgente que les jésuites s'engagent inlassablement dans notre tradition de développer la vie universitaire, n'ont besoin qu'on prenne à nouveau leur défense.

3. D'ailleurs il existe déjà beaucoup d'excellents documents qui traitent du rôle et de l'avenir des universités jésuites.¹ La 34ème Congrégation Générale veut seulement encourager les jésuites engagés dans cette activité importante et traditionnelle de la Compagnie et examiner deux défis relativement nouveaux pour les universités jésuites.

Le défi de la structure des universités

4. Durant les trente dernières années, l'enseignement supérieur jésuite a connu un très rapide développement en taille et en complexité et l'évolution de structures de gouvernement plus participatives. Durant cette même période, le nombre de jésuites engagés dans une université, ou du moins la proportion des jésuites dans l'ensemble de la communauté universitaire, a beaucoup diminué : des collègues, laïcs et religieux, se sont joints à nous dans une entreprise commune. En certains endroits, les jésuites ne "possèdent" plus leur université au sens propre. Ailleurs, les réglementations gouvernementales créent une situation dans laquelle nous n'avons plus pleinement le "contrôle" sur les universités. En quelques lieux, certains supérieurs ecclésiastiques peuvent se montrer méfiants à l'égard de la liberté qui est nécessaire à une université pour fonctionner vraiment en accord avec ses objectifs spécifiques.

5. Face à ce défi, les jésuites doivent continuer à travailler dur, à faire preuve d'imagination et de foi, souvent en des circonstances très difficiles, pour maintenir et même renforcer le caractère spécifique de chacune de nos institutions, à la fois comme *jesuites* et

comme *universités*. Si nous regardons l'avenir, il nous faut être consciemment sur nos gardes pour qu'à la fois le substantif "université" et l'adjectif "jésuite" soient toujours pleinement honorés.

6. Le substantif garantit un engagement pour l'autonomie, l'intégrité et l'honnêteté fondamentales d'une université, en tant qu'université, lieu d'une recherche sereine et ouverte de la vérité et d'échanges à son sujet. En même temps, le substantif indique la mission propre de toute université, qui "se consacre à la recherche, à l'enseignement et aux diverses formes de service qui correspondent à sa mission culturelle"²; cette mission est l'horizon et le contexte indispensables pour la préservation, le renouveau et la communication authentiques du savoir et des valeurs humaines. Comme jésuites, nous recherchons le savoir pour lui-même, mais il nous faut aussi régulièrement nous demander : "le savoir, pour quoi ?"

Le défi de la foi et de la justice

7 Nous devons non moins fortement affirmer l'adjectif : "jésuite". Cela suppose, pour toute université se disant jésuite ou fonctionnant sous notre responsabilité dernière, une authentique participation à notre identité et à notre mission jésuites fondamentales. Sans doute voulons-nous éviter toute déformation de la nature d'une université ou toute réduction de sa mission à un seul et unique but légitime ; l'adjectif jésuite demande cependant que l'université agisse en harmonie avec les exigences du service de la foi et de la promotion de la justice formulées dans le décret 4 de la 32ème Congrégation Générale. Une université jésuite peut et doit découvrir dans ses propres formes institutionnelles et dans ses objectifs authentiques un champ d'action spécifique et approprié pour la rencontre de la foi qui fait la justice.

8 Nous félicitons les universités jésuites pour les manières nombreuses par lesquelles elles ont essayé de mettre ce décret en application, aussi bien dans la vie des étudiants, grâce à des programmes de contacts mutuels et de services avec les pauvres, que dans la visée centrale de l'enseignement, de la recherche et des publications de l'université. S'il reste vrai que la plupart des universités jésuites doivent, de manières différentes, s'efforcer de faire encore plus pour concrétiser cette mission du service de la foi et de la promotion de la justice qui lui est liée, ce n'est là que le reflet du défi auquel tous les jésuites sont affrontés : celui de trouver les moyens concrets et efficaces par lesquels des institutions importantes et complexes peuvent être guidées par et vers cette justice que Dieu lui-même demande avec tant d'insistance et donne de réaliser. La tâche est possible ; elle a produit des martyrs qui ont témoigné "qu'une institution universitaire d'enseignement et de recherche peut devenir un instrument de justice au nom de l'Évangile"³.

9 La complexité d'une université jésuite peut demander du côté de la Compagnie de nouvelles structures de gouvernement et de contrôle afin de préserver l'identité de l'université et lui permettre en même temps d'être effectivement en lien avec le monde universitaire et la société dont elle fait partie, y compris l'Église et la Compagnie de Jésus. Plus concrètement, pour qu'une institution puisse s'appeler jésuite, il est nécessaire qu'elle soit évaluée régulièrement et rende compte à la Compagnie de Jésus, afin de juger si oui ou non sa dynamique se développe dans la ligne de la mission jésuite. Les jésuites qui travaillent dans ces universités doivent s'engager activement, aussi bien individuellement que comme communauté, dans la vie de l'institution, aidant à son orientation, pour qu'elle puisse

réaliser les objectifs que la Compagnie désire pour elle.

10. Les universités jésuites devront promouvoir le travail interdisciplinaire ; ceci implique un esprit de collaboration et de dialogue entre les spécialistes à l'intérieur de l'université elle-même et avec ceux d'autres universités. Comme moyens de servir la foi et de promouvoir la justice en accord avec leur nature propre d'universités, elles peuvent découvrir de nouvelles perspectives et de nouveaux domaines pour la recherche, l'enseignement et les services de l'extension universitaire, grâce à quoi elles peuvent contribuer à la transformation de la société vers des niveaux plus profonds de justice et de liberté. Ainsi, nos universités ont clairement la possibilité de promouvoir la collaboration entre universités et, en particulier, d'entreprendre des projets communs entre les universités jésuites des pays développés et celles des pays en voie de développement.

11. Une université jésuite doit se distinguer par la formation humaine, sociale, spirituelle et morale qu'elle offre, ainsi que par l'attention pastorale qu'elle porte à ses étudiants et aux différents groupes de personnes qui travaillent en son sein ou sont en lien avec elle.

12. Enfin, nous rappelons combien il est crucial pour toute l'Église de continuer à avoir des jésuites qui se dévouent au travail universitaire. Ils sont consacrés, au sens le plus profond, à la recherche de la plénitude de la vérité. Nous sommes assurés, en dépit d'apparences parfois contraires, que la vérité que nous cherchons sera finalement une. Cette vérité, enracinée en Dieu, nous rendra libres. La 34ème Congrégation Générale adresse un message chaleureux de salutation et d'encouragement à tous ces jésuites qui se consacrent à rendre authentique et à renouveler cet engagement de longue date, quelquefois contesté, de la Compagnie dans l'apostolat universitaire.

¹ Cf. - 31^e CG, dd. 28, 29, 30 ; 32^e CG, d. 4 ; 33^e CG, d. 1, n. 44.

- Pedro Arrupe, Conférence à l'Université de Deusto, Bilbao, mai 1970, dans *Conferentiae, Homiliae, Colloquia 1970*, C.I.S. 1971, pp. 102-116 ; Lettre sur l'apostolat intellectuel, 25 décembre 1976, dans *Ecrits pour évangéliser*, pp. 197-209.

- Peter-Hans Kolvenbach, "The Jesuit University today", 5 novembre 1985, AR 19 (1985), pp. 394-403 ; Conférence pour la célébration du centenaire de l'Université de Deusto, Bilbao, 5 juin 1987, dans *Selección de escritos del Padre Peter-Hans Kolvenbach*, Provincia de España, 1992, pp. 377-384 ; Discours à l'Assemblée générale de l'enseignement supérieur jésuite aux Etats-Unis, 7 juin 1989, *Documentation SJ*, 64, août 1989, pp. 1-11 ; "La Universidad : espacio para la unidad de las ciencias" Universidad Javeriana, Bogota, 26 février 1990 ; "Educación y valores : a la Universidad Iberoamericana sobre un nuevo modelo de Universidad", Mexico, 23 août 1990 ; "Apostolado educativo, familia y sociedad nueva", Guadalajara, 29 août 1990 ; Conférence pour le centenaire de l'Université pontificale Comillas, octobre 1992.

- Jean-Paul II, Constitution Apostolique *Ex corde Ecclesiae*.

² Jean-Paul II, *Ex corde Ecclesiae*, art. 2.1.

³ Peter-Hans Kolvenbach, Discours d'ouverture "De statu Societatis" à la Congrégation des Provinciaux, AR 20 (1990), p. 452.